

Annexe 2

Fiches descriptives

des projets



Contrat de territoire Sud Alsace 2022-2025

Fiche descriptive de projet n° 1



Enjeu attractivité	Favoriser le développement de l'économie présentielle du territoire
Objectif opérationnel	Soutien des projets favorisant l'insertion et le retour à l'emploi

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Vélostation en gare

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Saint-Louis Agglomération

Localisation du projet :
Gare de Saint-Louis, 1 place de la gare 68300 Saint-Louis

Description et objectifs du projet :
<p>Objectif : Développer des services de mobilité autour du vélo et proposer une offre d'emplois d'insertion sur le territoire pour les habitants éloignés de l'emploi.</p> <p>Descriptif technique : La vélostation comprendra un ensemble d'activités : gardiennage, révision, vélo, location de vélos, etc. Pour cela, une rénovation d'un local de la gare de Saint-Louis devra être effectuée afin d'accueillir une structure d'insertion qui sera chargée de gérer les différents services vélos proposés. Le local devra être équipé de racks de stationnement. Une flotte de vélos à assistance électrique (VAE) devra être acquise pour lancer le service de location de vélos.</p> <p>La SNCF réalise une délégation de maîtrise d'ouvrage pour que Saint-Louis Agglomération réalise l'ensemble des travaux prévus et versera en aval une participation aux frais.</p> <p>Détail des postes de dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none">- Travaux : 166 942 € HT- Equipements en racks de stationnement : 20 000 € HT- Vélos : 125 000 € HT

Public visé :
<ul style="list-style-type: none">▶ Public éloigné de l'emploi pour la partie insertion▶ Habitants du territoire de SLA qui souhaitent tester un VAE avant de passer à l'achat ; nouveaux habitants ; salariés des entreprises du territoire.

Echéancier de réalisation du projet :	
Date de démarrage des travaux :	3ème trimestre 2023
Date de fin des travaux :	2024

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	311 942 € HT	€	HT	Investissement
-------------------------------	---------------------	---	----	----------------

Participation CeA :	
Base subventionnable retenue :	311 942 €
Taux :	20%
Montant :	62 388 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	71 071 €	23%
Collectivité européenne d'Alsace (Fonds d'Attractivité Alsace)	62 388 €	20%
Avelo2	50 000 €	16%
SNCF	85 415 €	27%
Région (Dispositif DIRIGE)	40 764 €	13%
Alvéole+	2 304 €	1%
TOTAL PROJET	311 942 €	100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements du porteur
<ul style="list-style-type: none">• Inciter le délégataire à accueillir des bénéficiaires du RSA en Période de mise en situation professionnelle en lien avec les services de l'insertion de la Collectivité européenne d'Alsace

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Contrat de territoire Sud Alsace 2022-2025

Fiche descriptive de projet n° 2



Enjeu environnement / écologie	Soutenir la transition énergétique du territoire
Objectif opérationnel	Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Liaison Cyclable Bartenheim - Brinckheim

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Saint-Louis Agglomération

Localisation du projet :
Communes de Bartenheim et Brinckheim

Description et objectifs du projet :
<p>Actuellement les cyclistes voulant circuler entre Bartenheim et Brinckheim doivent emprunter la RD21I dont le volume de trafic est important. D'après les données départementales pour l'année 2019 le trafic sur ce tronçon est de 4997 veh/jour dont 179 PL/jour.</p> <p>Au vu de la densité et de la vitesse du trafic il est donc nécessaire d'aménager un itinéraire sécurisé pour les modes de circulation douce afin de faciliter et sécuriser leurs déplacements notamment les personnes voulant se rendre à la gare, dans les zones d'activités ou dans les commerces de Bartenheim. Dans le cadre de sa compétence pour la création, l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables d'intérêt communautaire, Saint-Louis Agglomération souhaite aménager un tronçon de voie verte entre Bartenheim et Brinckheim.</p> <p>Cette liaison est inscrite au schéma directeur des pistes cyclables - programme 2020/2030 de l'agglomération approuvé en conseil communautaire du 18 décembre 2019.</p> <p>L'objectif est donc la création d'une jonction entre les communes de Bartenheim et Brinckheim sous forme de voie verte pour renforcer et sécuriser la pratique du vélo et autres modes de déplacement doux du secteur. Le projet s'inscrit dans le cadre d'une grande liaison Est-Ouest qui permettra de connecter les communes de Bartenheim, Brinckheim, Kappelen, Stetten et à terme Helfrantzkirch aux deux corridors Nord Sud que constitue l'axe de la RD66 et les Eurovéloroutes 6 et 15. Le projet prévoit l'aménagement d'une voie verte d'environ 850m depuis la rue du cimetière à Bartenheim en empruntant l'emprise d'un chemin agricole, puis en longeant une zone boisée pour rejoindre un nouveau tronçon de chemin agricole qui débouche sur la rue du Rhin à Brinckheim. L'aménagement de la liaison cyclable sera constitué d'une voie verte en enrobé d'une largeur de 3m minimum avec des accotements stabilisés de 0,50m de part et d'autre.</p>

Public visé :
Actifs (Domicile - travail, accès à la Gare), promeneurs

Echéancier de réalisation du projet :	
4 date de démarrage des travaux :	Printemps 2024
4 date de fin des travaux :	Été 2024

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	260 000	€	HT	Investissement
-------------------------------	----------------	---	----	----------------

Participation CeA :	
4 Base subventionnable retenue :	260 000 €
4 Taux :	20%
4 Montant :	52 000 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	104 000 €	40%
Collectivité européenne d'Alsace (Fonds d'Attractivité Alsace)	52 000 €	20%
Agglobasel	104 000 €	40%
TOTAL PROJET	260 000 €	100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements de la Collectivité européenne d'Alsace
<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services en charge de la mobilité et du tourisme, sous forme de conseils gratuits et ponctuels au maître d'ouvrage durant la phase de conception et de réalisation du projet ; • Valoriser à travers Alsace Destination Tourisme et Alsace à Vélo, les itinéraires cyclables ainsi réalisés
Engagements du porteur
<ul style="list-style-type: none"> • S'engage à respecter les préconisations techniques ou le cahier des charges de la CeA en matière de conception d'infrastructures cyclables ; • S'engage à signer une convention d'entretien des itinéraires cyclables qui relèvent de sa compétence, suivant le modèle type CeA, avant le démarrage des travaux ; • S'engage à inscrire, sous 12 mois à l'issue de la décision d'attribution de la subvention, l'ensemble de son patrimoine d'infrastructure cyclable au sein de la Base Nationale des Aménagements Cyclables (BNAC), et ce, à des fins de cartographie précise des aménagements cyclables alsaciens ; • Doit inscrire le projet réalisé dans cette même base dans les 3 mois suivant la mise en service du projet ; • S'engage à installer un dispositif de comptage permanent des cyclistes, si les services de la CeA jugent que c'est nécessaire au regard des besoins de connaissance des flux cyclistes en Alsace ; • Communication : panneau sur l'itinéraire informant d'un financement de la CeA (logo et texte), en sus des dispositions applicables en ce domaine demandées par la CeA et mise en place d'une signalétique directionnelle bilingue.

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Approbation AVP et plan de financement par le conseil de communauté Marchés de travaux - ordres de services - réception des travaux et DGD des marchés Mise en place de compteur vélo/piéton

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Contrat de territoire Sud Alsace 2022-2025

Fiche descriptive de projet n° 3



Enjeu environnement / écologie	Soutenir la transition énergétique du territoire
Objectif opérationnel	Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Liaison Cyclable Saint-Louis - Blotzheim
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Saint-Louis Agglomération
Localisation du projet :
Communes de Saint-Louis et Blotzheim
Description et objectifs du projet :
<p>Actuellement les cyclistes voulant circuler entre Blotzheim et Saint-Louis doivent emprunter la RD12b1, route départementale dont le volume de trafic est important.</p> <p>D'après les données départementales pour l'année 2019 le trafic sur ce tronçon est de 6376 veh/jour dont 177 PL/jour. Au vu de la densité et de la vitesse du trafic il est donc nécessaire d'aménager un itinéraire sécurisé pour les modes de circulation douce afin de faciliter et sécuriser leurs déplacements.</p> <p>Dans le cadre de sa compétence pour la création, l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables d'intérêt communautaire, Saint-Louis Agglomération souhaite aménager un tronçon de voie verte entre Saint-Louis et Blotzheim.</p> <p>Cette liaison est inscrite au schéma directeur des pistes cyclables - programme 2020/2030 de l'agglomération approuvé en conseil communautaire du 18 décembre 2019.</p> <p>L'objectif est donc la création d'une jonction entre les communes de Blotzheim et Saint-Louis Neuweg sous forme de voie verte pour renforcer et sécuriser la pratique du vélo et autres modes de déplacement doux du secteur.</p> <p>Le projet prévoit, depuis Blotzheim, l'aménagement d'une voie verte longeant la RD21b sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée empruntant l'ouvrage sous les pistes de l'aéroport, et rejoindre ensuite la rue de l'Euroeastpark puis le carrefour entre la rue des Faisans et la rue du Bois Fleuri.</p> <p>Le tracé exact sera défini suite à une phase d'études préliminaires programmée au second semestre 2023.</p> <p>Le tronçon sous les pistes de l'aéroport sera aménagé sous maîtrise d'ouvrage de l'Euroairport dans le cadre des travaux d'agrandissement de la couverture de la RD12Bis sous forme de convention.</p> <p>L'aménagement de la liaison cyclable sera constitué d'une voie verte en enrobé d'une largeur de 3m minimum avec des accotements stabilisés de 0,50m de part et d'autre.</p>

Public visé :
Actifs (Domicile - travail, accès à la Gare), promeneurs

Echéancier de réalisation du projet :	
Date de démarrage des travaux :	2025
Date de fin des travaux :	2025

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 500 000	€	HT	Investissement
Participation CeA :				
Base subventionnable retenue :	1 500 000 €			
Taux :	20%			
Montant :	300 000 €			
Plan de financement prévisionnel :				
	Participations	Montant		Taux
	Maître d'ouvrage	600 000 €		40%
	Collectivité européenne d'Alsace (Fonds d'Attractivité d'Alsace)	300 000 €		20%
	AggloBasel	600 000 €		40%
	TOTAL PROJET	1 500 000 €		100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements de la CeA
<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services en charge de la mobilité et du tourisme, sous forme de conseils gratuits et ponctuels au maître d'ouvrage durant la phase de conception et de réalisation du projet ; • Valoriser à travers Alsace Destination Tourisme et Alsace à Vélo, les itinéraires cyclables ainsi réalisés
Engagements du porteur
<ul style="list-style-type: none"> • S'engage à respecter les préconisations techniques ou le cahier des charges de la CeA en matière de conception d'infrastructures cyclables ; • S'engage à signer une convention d'entretien des itinéraires cyclables qui relèvent de sa compétence, suivant le modèle type CeA, avant le démarrage des travaux ; • S'engage à inscrire, sous 12 mois à l'issue de la décision d'attribution de la subvention, l'ensemble de son patrimoine d'infrastructure cyclable au sein de la Base Nationale des Aménagements Cyclables (BNAC), et ce, à des fins de cartographie précise des aménagements cyclables alsaciens ; • Doit inscrire le projet réalisé dans cette même base dans les 3 mois suivant la mise en service du projet ; • S'engage à installer un dispositif de comptage permanent des cyclistes, si les services de la CeA jugent que c'est nécessaire au regard des besoins de connaissance des flux cyclistes en Alsace ; • Communication : panneau sur l'itinéraire informant d'un financement de la CeA (logo et texte), en sus des dispositions applicables en ce domaine demandées par la CeA et mise en place d'une signalétique directionnelle bilingue.

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Approbation AVP et plan de financement par le conseil de communauté Marchés de travaux - ordres de services - réception des travaux et DGD des marchés Mise en place de compteur vélo/piéton

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Contrat de territoire Sud Alsace 2022-2025

Fiche descriptive de projet n° 4



Enjeu environnement / écologie	Soutenir la transition énergétique du territoire
Objectif opérationnel	Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Liaison Cyclable Brinckheim - Kappelen

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Saint-Louis Agglomération

Localisation du projet :
Communes de Brinckheim et Kappelen

Description et objectifs du projet :
<p>Actuellement les cyclistes voulant circuler entre Brinckheim et Kappelen doivent emprunter la RD21I dont le volume de trafic est important.</p> <p>D'après les données départementales pour l'année 2019 le trafic sur ce tronçon est de 4997 veh/jour dont 179 PL/jour.</p> <p>Au vu de la densité et de la vitesse du trafic, il est donc nécessaire d'aménager un itinéraire sécurisé pour les modes de circulation douce afin de faciliter et sécuriser leurs déplacements notamment les personnes voulant se rendre à la gare, dans les zones d'activités ou dans les commerces de Bartenheim.</p> <p>Dans le cadre de sa compétence pour la création, l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables d'intérêt communautaire, Saint-Louis Agglomération souhaite aménager un tronçon de voie verte entre Brinckheim et Kappelen.</p> <p>Cette liaison est inscrite au schéma directeur des pistes cyclables - programme 2020/2030 de l'agglomération approuvé en conseil communautaire du 18 décembre 2019.</p> <p>L'objectif est donc la création d'une jonction entre les communes de Brinckheim et Kappelen, dans le prolongement de celle entre Bartenheim et Brinckheim, sous forme de voie verte pour renforcer et sécuriser la pratique du vélo et des autres modes de déplacement doux du secteur.</p> <p>Le projet s'inscrit dans le cadre d'une grande liaison Est-Ouest qui permettra de connecter les communes de Bartenheim, Brinckheim, Kappelen, Stetten et à terme Helfrantzkirch aux deux corridors Nord Sud que constitue l'axe de la RD66 et les Eurovéloroutes 6 et 15.</p> <p>Il prévoit l'aménagement d'une traversée sécurisée de la RD21I à Brinckheim et l'aménagement d'une voie verte d'environ 650m le long du ruisseau du Muehlgraben débouchant sur la rue du Rhin à l'entrée de Kappelen.</p> <p>L'aménagement de la liaison cyclable sera constitué d'une voie verte en enrobé d'une largeur de 3m minimum avec des accotements stabilisés de 0,50m de part et d'autre.</p>

Public visé :
Actifs (Domicile - travail, accès à la Gare), promeneurs

Echéancier de réalisation du projet :	
Date de démarrage des travaux :	2024
Date de fin des travaux :	2025

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	500 000	€	HT	Investissement
-------------------------------	----------------	---	----	----------------

Participation CeA :	
Base subventionnable retenue :	500 000 €
Taux :	20%
Montant :	100 000 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	Montant	Taux
Maître d'ouvrage	200 000 €	40%
Collectivité européenne d'Alsace (Fonds d'Attractivité Alsace)	100 000 €	20%
AGGLO BASEL	200 000 €	40%
TOTAL PROJET	500 000 €	100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements de la CeA
<ul style="list-style-type: none">• Mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services en charge de la mobilité et du tourisme, sous forme de conseils gratuits et ponctuels au maître d'ouvrage durant la phase de conception et de réalisation du projet ;• Valoriser à travers Alsace Destination Tourisme et Alsace à Vélo, les itinéraires cyclables ainsi réalisés
Engagements du porteur
<ul style="list-style-type: none">• S'engage à respecter les préconisations techniques ou le cahier des charges de la CeA en matière de conception d'infrastructures cyclables ;• S'engage à signer une convention d'entretien des itinéraires cyclables qui relèvent de sa compétence, suivant le modèle type CeA, avant le démarrage des travaux ;• S'engage à inscrire, sous 12 mois à l'issue de la décision d'attribution de la subvention, l'ensemble de son patrimoine d'infrastructure cyclable au sein de la Base Nationale des Aménagements Cyclables (BNAC), et ce, à des fins de cartographie précise des aménagements cyclables alsaciens ;• Doit inscrire le projet réalisé dans cette même base dans les 3 mois suivant la mise en service du projet ;• S'engage à installer un dispositif de comptage permanent des cyclistes, si les services de la CeA jugent que c'est nécessaire au regard des besoins de connaissance des flux cyclistes en Alsace ;• Communication : panneau sur l'itinéraire informant d'un financement de la CeA (logo et texte), en sus des dispositions applicables en ce domaine demandées par la CeA et mise en place d'une signalétique directionnelle bilingue.

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Approbation AVP et plan de financement par le conseil de communauté Marchés de travaux - ordres de services - réception des travaux et DGD des marchés Mise en place de compteur vélo/piéton

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Contrat de territoire Sud Alsace 2022-2025

Fiche descriptive de projet n° 5



Enjeu environnement / écologie	Soutenir la transition énergétique du territoire
Objectif opérationnel	Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

Liaison Cyclable Saint-Louis - Hésingue

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Saint-Louis Agglomération

Localisation du projet :

Commune de Hésingue

Description et objectifs du projet :

Actuellement les cyclistes voulant circuler entre Saint-Louis et Hésingue empruntent les aménagements cyclables longeant la route départementale 469. Cette liaison permet de connecter les deux zones agglomérées au sud des deux communes mais ne permet pas une liaison efficace depuis la gare et la partie nord de Saint-Louis vers la zone d'activités du Liesbach à Hésingue et la Zone Aéroportuaire 6bis de l'aéroport de Bâle Mulhouse.

Ces deux secteurs sont séparés par l'obstacle physique que constitue l'autoroute A35 et ne dispose que d'une seule possibilité de liaison par la RD105. Cet axe, qui pose des problèmes de circulation du fait du très fort trafic qu'il supporte (plus de 20 000 veh/j), sera réaménagé dans le cadre du projet 5A3F, porté par la CeA, qui prévoit l'aménagement d'une passerelle mode doux qui permettra une liaison en site propre de la gare de Saint-Louis à la Zone d'activités du Technoparc.

Dans le cadre de sa compétence pour la création, l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables d'intérêt communautaire, Saint-Louis Agglomération souhaite aménager un tronçon de voie verte entre la zone d'activités du Technoparc et la partie nord de la ville d'Hésingue.

Cette liaison est inscrite au schéma directeur des pistes cyclables intercommunales - programme 2020/2030 de l'agglomération approuvé en conseil communautaire du 18 décembre 2019.

L'objectif est donc la création d'une jonction entre les communes de gare de Saint-Louis et la partie nord de la commune d'Hésingue sous forme de voie verte pour renforcer et sécuriser la pratique du vélo et autres modes de déplacement doux du secteur. En effet ce secteur nord d'Hésingue constitue un bassin d'emploi important de part la présence de la Zone d'Activités Communautaire du Liesbach et de la zone aéroportuaire 6Bis.

L'aménagement de la liaison cyclable sera constitué d'une voie verte en enrobé d'une largeur de 3m minimum avec des accotements stabilisés de 0,50m de part et d'autre. Le tracé d'une longueur d'un kilomètre environ empruntera un chemin agricole existant.

Public visé :

Actifs (Domicile - travail, accès à la Gare), promeneurs

Echéancier de réalisation du projet :

Date de démarrage des travaux :	2025
Date de fin des travaux :	2025

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	300 000	€	HT	Investissement
-------------------------------	----------------	---	----	----------------

Participation CeA :	
Base subventionnable retenue :	300 000 €
Taux :	20%
Montant :	60 000 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	Montant	Taux
Maître d'ouvrage	120 000 €	40%
Collectivité européenne d'Alsace (Fonds d'Attractivité Alsace)	60 000 €	20%
AggloBasel	120 000 €	40%
TOTAL PROJET	300 000 €	100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements de la CeA
<ul style="list-style-type: none">• Mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services en charge de la mobilité et du tourisme, sous forme de conseils gratuits et ponctuels au maître d'ouvrage durant la phase de conception et de réalisation du projet ;• Valoriser à travers Alsace Destination Tourisme et Alsace à Vélo, les itinéraires cyclables ainsi réalisés
Engagements du porteur
<ul style="list-style-type: none">• S'engage à respecter les préconisations techniques ou le cahier des charges de la CeA en matière de conception d'infrastructures cyclables ;• S'engage à signer une convention d'entretien des itinéraires cyclables qui relèvent de sa compétence, suivant le modèle type CeA, avant le démarrage des travaux ;• S'engage à inscrire, sous 12 mois à l'issue de la décision d'attribution de la subvention, l'ensemble de son patrimoine d'infrastructure cyclable au sein de la Base Nationale des Aménagements Cyclables (BNAC), et ce, à des fins de cartographie précise des aménagements cyclables alsaciens ;• Doit inscrire le projet réalisé dans cette même base dans les 3 mois suivant la mise en service du projet ;• S'engage à installer un dispositif de comptage permanent des cyclistes, si les services de la CeA jugent que c'est nécessaire au regard des besoins de connaissance des flux cyclistes en Alsace ;• Communication : panneau sur l'itinéraire informant d'un financement de la CeA (logo et texte), en sus des dispositions applicables en ce domaine demandées par la CeA et mise en place d'une signalétique directionnelle bilingue.

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Approbation AVP et plan de financement par le conseil de communauté Marchés de travaux - ordres de services - réception des travaux et DGD des marchés Mise en place de compteur vélo/piéton

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Contrat de territoire Sud Alsace 2022-2025

Fiche descriptive de projet n° 6



Enjeu environnement / écologie	Soutenir la transition énergétique du territoire
Objectif opérationnel	Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Liaison cyclable Saint-Louis - Huningue
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Saint-Louis Agglomération
<u>Localisation du projet :</u>
Commune de Huningue et Saint-Louis
<u>Description et objectifs du projet :</u>
<p>Saint-Louis Agglomération et les communes d'Huningue et de Saint Louis souhaitent réaliser un itinéraire cyclable (voie verte) qui permettra d'assurer une liaison piétons cycles entre les centres d'Huningue, Saint Louis et la zone industrielle d'Huningue Sud.</p> <p>Cette liaison permettrait de renforcer les mobilités actives des habitants du secteur pour effectuer des déplacements au quotidien, notamment pour aller faire des courses et se rendre à des activités sportives et culturelles.</p> <p>De plus, cette liaison permettra également aux lycéens de se rendre à leur établissement via un cheminement complet et sécurisé.</p> <p>Par l'intermédiaire d'un aménagement le long de la RD 607 la liaison pourra également desservir la zone industrielle Huningue Sud. Ceci permettra aux employés de la zone de venir depuis la gare de Saint Louis par un cheminement complet et sécurisé.</p> <p>Le projet consiste ainsi à aménager un itinéraire cyclable d'environ 1,2 km de long entre Huningue et Saint Louis, avec une jonction pour rejoindre la zone industrielle d'Huningue Sud le long de la RD 607 sur un linéaire d'environ 270 mètres.</p> <p>Ils constituent deux maillons manquants au sein du réseau cyclable du secteur.</p> <p>Le projet d'itinéraire cyclable débute à Huningue dans le prolongement de la voie verte existante longeant la voie SNCF. Il traverse la RD607 en continuant le long de la voie SNCF pour aller vers Saint-Louis en rejoignant l'extrémité Est de la rue du Rhin.</p> <p>Une jonction est également prévue le long de la RD607 jusqu'au giratoire de la ZI Huningue Sud. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par SLA sur ce tronçon (partie non agglomérée).</p> <p>Sur la suite du tracé (partie agglomérée), à savoir le réaménagement de la rue du Rhin et du carrefour Rue de Bâle/Rue du Docteur Hurst, la maîtrise d'ouvrage est assurée par la ville de Saint-Louis.</p>
<u>Public visé :</u>
Actifs (Domicile - travail, accès à la Gare), collégiens
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
Date de démarrage des travaux : 2025
Date de fin des travaux : 2025

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 000 000	€	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	---	----	----------------

Participation CeA :	
Base subventionnable retenue :	1 000 000 €
Taux :	20%
Montant :	200 000 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	400 000 €	40%
Collectivité européenne d'Alsace (Fonds d'Attractivité Alsace)	200 000 €	20%
AggloBasel	400 000 €	40%
TOTAL PROJET	1 000 000 €	100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements de la CeA
<ul style="list-style-type: none">• Mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services en charge de la mobilité et du tourisme, sous forme de conseils gratuits et ponctuels au maître d'ouvrage durant la phase de conception et de réalisation du projet ;• Valoriser à travers Alsace Destination Tourisme et Alsace à Vélo, les itinéraires cyclables ainsi réalisés
Engagements du porteur
<ul style="list-style-type: none">• S'engage à respecter les préconisations techniques ou le cahier des charges de la CeA en matière de conception d'infrastructures cyclables ;• S'engage à signer une convention d'entretien des itinéraires cyclables qui relèvent de sa compétence, suivant le modèle type CeA, avant le démarrage des travaux ;• S'engage à inscrire, sous 12 mois à l'issue de la décision d'attribution de la subvention, l'ensemble de son patrimoine d'infrastructure cyclable au sein de la Base Nationale des Aménagements Cyclables (BNAC), et ce, à des fins de cartographie précise des aménagements cyclables alsaciens ;• Doit inscrire le projet réalisé dans cette même base dans les 3 mois suivant la mise en service du projet ;• S'engage à installer un dispositif de comptage permanent des cyclistes, si les services de la CeA jugent que c'est nécessaire au regard des besoins de connaissance des flux cyclistes en Alsace ;• Communication : panneau sur l'itinéraire informant d'un financement de la CeA (logo et texte), en sus des dispositions applicables en ce domaine demandées par la CeA et mise en place d'une signalétique directionnelle bilingue.

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Approbation de l'APD - marchés de travaux - ordres de services - réception des travaux et DGD finaux / pose de compteurs piétons-cyclistes

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Contrat de territoire Sud Alsace 2022-2025

Fiche descriptive de projet n° 7



Enjeu environnement / écologie	Soutenir la transition énergétique du territoire
Objectif opérationnel	Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Liaison Cyclable Saint-Louis - Bartenheim

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Saint-Louis Agglomération

Localisation du projet :
Communes de Bartenheim et Brinckheim

Description et objectifs du projet :
<p>Actuellement les cyclistes voulant circuler entre Saint-Louis et Bartenheim la Chaussée doivent emprunter la RD66, route départementale à grande circulation dont le volume de trafic est important.</p> <p>D'après les données départementales pour l'année 2019 le trafic sur ce tronçon est de 4331 veh/jour dont 196 PL/jour. Au vu de la densité et de la vitesse du trafic il est donc nécessaire d'aménager un itinéraire sécurisé pour les modes de circulation douce afin de faciliter et sécuriser leurs déplacements.</p> <p>Dans le cadre de sa compétence pour la création, l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables d'intérêt communautaire, Saint-Louis Agglomération souhaite aménager un tronçon de voie verte entre Saint-Louis et Bartenheim.</p> <p>Cette liaison est inscrite au schéma directeur des pistes cyclables - programme 2020/2030 de l'agglomération approuvé en conseil communautaire du 18 décembre 2019.</p> <p>L'objectif est donc la création d'une jonction entre les communes de Saint-Louis et Bartenheim sous forme de voie verte pour renforcer et sécuriser la pratique du vélo et autres modes de déplacement doux du secteur.</p> <p>Le projet s'inscrit dans le cadre d'une grande liaison Est-Ouest qui permettra de connecter les communes de Bartenheim, Brinckheim, Kappelen, Stetten et à terme Helfrantzkirch aux deux corridors Nord Sud que constitue l'axe de la RD66 et les Eurovéloroutes 6 et 15.</p> <p>Il prévoit, depuis Saint-Louis, l'aménagement d'une voie verte qui longe la RD66 puis la rue de la Gravière depuis la sortie de la zone urbanisée et empruntera ensuite le tracé d'un chemin agricole pour rejoindre la RD66 à l'entrée de Bartenheim la Chaussée. Un aménagement d'entrée de ville sera nécessaire afin de permettre une insertion sécuritaire des cyclistes dans la circulation en limitant la vitesse des véhicules motorisés.</p> <p>L'aménagement de la liaison cyclable sera constitué d'une voie verte en enrobé d'une largeur de 3m minimum, physiquement séparée par une bordure des voies de circulation quand elle les longe (RD66, Rue de la Gravière) et comportant des accotements stabilisés de 0,50m de part et d'autre sur les zones agricoles.</p>

Public visé :
Actifs (Domicile - travail, accès à la Gare), promeneurs

Echéancier de réalisation du projet :	
Date de démarrage des travaux :	2025
Date de fin des travaux :	2025

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	675 000	€	HT	Investissement
-------------------------------	----------------	---	----	----------------

Participation CeA :	
Base subventionnable retenue :	675 000 €
Taux :	20%
Montant :	135 000 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	270 000 €	40%
Collectivité européenne d'Alsace (Fonds d'Attractivité Alsace)	135 000 €	20%
AggloBasel	270 000 €	40%
TOTAL PROJET	675 000 €	100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements de la CeA
<ul style="list-style-type: none">• Mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services en charge de la mobilité et du tourisme, sous forme de conseils gratuits et ponctuels au maître d'ouvrage durant la phase de conception et de réalisation du projet ;• Valoriser à travers Alsace Destination Tourisme et Alsace à Vélo, les itinéraires cyclables ainsi réalisés

Engagements du porteur
<ul style="list-style-type: none">• S'engage à respecter les préconisations techniques ou le cahier des charges de la CeA en matière de conception d'infrastructures cyclables ;• S'engage à signer une convention d'entretien des itinéraires cyclables qui relèvent de sa compétence, suivant le modèle type CeA, avant le démarrage des travaux ;• S'engage à inscrire, sous 12 mois à l'issue de la décision d'attribution de la subvention, l'ensemble de son patrimoine d'infrastructure cyclable au sein de la Base Nationale des Aménagements Cyclables (BNAC), et ce, à des fins de cartographie précise des aménagements cyclables alsaciens ;• Doit inscrire le projet réalisé dans cette même base dans les 3 mois suivant la mise en service du projet ;• S'engage à installer un dispositif de comptage permanent des cyclistes, si les services de la CeA jugent que c'est nécessaire au regard des besoins de connaissance des flux cyclistes en Alsace ;• Communication : panneau sur l'itinéraire informant d'un financement de la CeA (logo et texte), en sus des dispositions applicables en ce domaine demandées par la CeA et mise en place d'une signalétique directionnelle bilingue.

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Approbation AVP et plan de financement par le conseil de communauté Marchés de travaux - ordres de services - réception des travaux et DGD des marchés Mise en place de compteur vélo/piéton

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Contrat de territoire Sud Alsace 2022-2025

Fiche descriptive de projet n° 8



Enjeu environnement / écologie	Soutenir la transition énergétique du territoire
Objectif opérationnel	Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Liaison Cyclable Schlierbach - Landser
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Saint-Louis Agglomération
Localisation du projet :
Communes de Schlierbach et Landser
Description et objectifs du projet :
Itinéraire cyclable entre Schlierbach et Landser qui doit permettre de le raccorder au réseau cyclable existant et desservir le collège lycée Don Bosco
Public visé :
Actifs (Domicile - travail, accès aux gares), collégiens, promeneurs
Echéancier de réalisation du projet :
Date de démarrage des travaux : 2025
Date de fin des travaux : 2026

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	500 000	€	HT	Investissement
-------------------------------	----------------	---	----	----------------

Participation CeA :	
Base subventionnable retenue :	500 000 €
Taux :	20%
Montant :	100 000 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	Montant	Taux
Maître d'ouvrage	200 000 €	40%
Collectivité européenne d'Alsace (Fonds d'Attractivité Alsace)	100 000 €	20%
AggloBasel	200 000 €	40%
TOTAL PROJET	500 000 €	100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements de la CeA
<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services en charge de la mobilité et du tourisme, sous forme de conseils gratuits et ponctuels au maître d'ouvrage durant la phase de conception et de réalisation du projet ; • Valoriser à travers Alsace Destination Tourisme et Alsace à Vélo, les itinéraires cyclables ainsi réalisés

Engagements du porteur
<ul style="list-style-type: none"> • S'engage à respecter les préconisations techniques ou le cahier des charges de la CeA en matière de conception d'infrastructures cyclables ; • S'engage à signer une convention d'entretien des itinéraires cyclables qui relèvent de sa compétence, suivant le modèle type CeA, avant le démarrage des travaux ; • S'engage à inscrire, sous 12 mois à l'issue de la décision d'attribution de la subvention, l'ensemble de son patrimoine d'infrastructure cyclable au sein de la Base Nationale des Aménagements Cyclables (BNAC), et ce, à des fins de cartographie précise des aménagements cyclables alsaciens ; • Doit inscrire le projet réalisé dans cette même base dans les 3 mois suivant la mise en service du projet ; • S'engage à installer un dispositif de comptage permanent des cyclistes, si les services de la CeA jugent que c'est nécessaire au regard des besoins de connaissance des flux cyclistes en Alsace ; • Communication : panneau sur l'itinéraire informant d'un financement de la CeA (logo et texte), en sus des dispositions applicables en ce domaine demandées par la CeA et mise en place d'une signalétique directionnelle bilingue.

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Approbation AVP et plan de financement par le conseil de communauté Marchés de travaux - ordres de services - réception des travaux et DGD des marchés Mise en place de compteur vélo/piéton

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Contrat de territoire Sud Alsace 2022-2025

Fiche descriptive de projet n° 9



Enjeux :	Environnement / écologie : soutenir la transition énergétique du territoire Cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace
Objectifs opérationnels :	Soutenir le territoire dans sa dynamique de transition énergétique Amélioration du niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité qui concourent au maintien de l'équilibre intergénérationnel

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Rénovation énergétique de l'espace loisirs
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Ville de Saint-Louis
Localisation du projet :	56 Rue du Dr Marcel Hurst, Saint-Louis
Description et objectifs du projet :	<p>L'Espace Loisirs de Saint-Louis est un espace multi-accueil regroupant plusieurs activités: un centre socio culturel avec plusieurs fonctions, un accueil pour les jeunes enfants, l'organisation d'activités sportives et ludiques, un point CAF et une salle multi-usages. Il est régulièrement utilisé pour des activités à destination des seniors et plus exceptionnellement pour des animations à destination des collèges. Depuis 2015, la ville de Saint-Louis est engagée dans la démarche de labélisation Territoire Engagé pour la Transition Ecologique. La présente opération s'inscrit dans ce cadre.</p> <p>Travaux énergétiques :</p> <ul style="list-style-type: none">- Isolations thermiques des murs extérieurs et de la toiture ;- Remplacement des menuiseries extérieures par du double vitrage (voire triple vitrage) ;- Optimisation de la chaufferie et mise en place de panneaux rayonnants de plafond ;- Mise en place d'équipements pour la réduction des consommations d'eau ;- Mise en place d'une ventilation mécanique double flux avec récupération de chaleur ;- Mise en place d'une installation solaire photovoltaïque. <p>Travaux de mise en conformité embarqués et obligatoires : accessibilité PMR et sécurité incendie.</p> <p>Travaux de désamiantage</p>
Public visé :	L'Espace Loisirs est un équipement structurant à vocation sociale, familiale et pluri-générationnelle. Il s'agit d'un lieu d'animation de la vie sociale, un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices. Les activités de ce lieu sont orientées vers la petite enfance, l'accompagnement à la scolarité dont les collégiens, la jeunesse, la famille, les seniors...
Echéancier de réalisation du projet :	Date de démarrage des travaux : 2ème semestre 2024 Date de fin des travaux : 2026

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	3 021 350 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation CeA :	
Base subventionnable retenue :	3 021 350 €
Taux :	10%
Montant :	302 135 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	Montant HT	Taux
Ville de Saint-Louis	662 215 €	22%
Collectivité européenne d'Alsace (Fonds d'Attractivité d'Alsace)	302 135 €	10%
Etat Fonds vert (dossier déposé)	1 592 000 €	53%
Etat DSIL (dossier déposé)	360 000 €	12%
FEDER (demande en cours)		
Région Grand Est programme Climaxion	105 000 €	3%
TOTAL PROJET	3 021 350 €	100%

ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE SAINT-LOUIS

Mise à disposition gracieuse du lieu pour les activités et animations liées aux publics de la CeA, collégiens, seniors, personnes handicapées et précaires ainsi qu'aux services de la Collectivité européenne d'Alsace.
--

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Gains attendus: 60 % de gain énergétique estimé (donnée de l'audit thermique) 56 % d'émissions de Gaz à Effet de Serre évitées (donnée de l'audit thermique)

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Contrat de territoire Sud Alsace 2022-2025

Fiche descriptive de projet n° 10



Enjeu environnement / écologie	Soutenir la transition énergétique du territoire
Objectif opérationnel	Soutenir le territoire dans sa dynamique de transition énergétique et alimentaire et dans sa dynamique de sensibilisation à l'environnement

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Plan Solaire Photovoltaïque 2023-2026 - site géographique de VILLAGE-NEUF

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Saint-Louis Agglomération

Localisation du projet :
Rue de Michelfelden à VILLAGE-NEUF

Description et objectifs du projet :
<p>Opération d'ensemble visant à développer fortement l'autonomie énergétique (électricité photovoltaïque) des équipements sportifs raccordés à un même poste transformateur.</p> <p>Lors de la réunion de restitution de l'étude du potentiel photovoltaïque des toitures de SLA, une liste de toitures à équiper en priorité sur la période du mandat a été validée par les élus. Il s'agit donc de faire un accord-cadre jusqu'en 2026 pour la fourniture et l'installation de centrales photovoltaïques sur 3 sites géographiques dont le projet d'autoconsommation collective des 3 équipements sportifs de Village-Neuf (tous sur un même poste transformateur) : piscine, COSEC et salle multisports</p> <p>Descriptif technique : En équipant la totalité des 2 toitures COSEC et salle multisports, la production d'électricité photovoltaïque sera autoconsommée à 98,8% en moyenne sur l'année. Le surplus sera injecté « gratuitement » dans le réseau électrique.</p> <p>En fin d'année 2022, les études de diagnostic de structure ont relevé des fragilités. Il n'est pas possible de poser des panneaux photovoltaïques en toitures sans renforcer au préalable la charpente des 3 équipements sportifs. Le seul poste Renforcement de charpente a été évalué par le bureau d'études à environ 250 000€ HT pour les 3 équipements sportifs, hors travaux induits et fourniture/pose des panneaux.</p> <p>Programme de travaux : lot renforcement structure charpente lot étanchéité lot garde-corps lot panneaux photovoltaïques</p>

Public visé :
Ce n'est pas une action en direction du public mais une action qui permettra de réduire le budget d'achats d'électricité de Saint-Louis Agglomération.

Echéancier de réalisation du projet :	
Date de démarrage des travaux :	été 2024
Date de fin des travaux :	automne 2024
Date de demande de versement de la subvention :	dernier trimestre 2024

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	870 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation CeA :	
Base subventionnable retenue :	870 000 €
Taux :	10%
Montant :	87 000 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	Montant HT	Taux
Maître d'ouvrage	452 400 €	52%
Collectivité européenne d'Alsace (Fonds d'Attractivité Alsace)	87 000 €	10%
DSIL 2023 - préfecture Haut-Rhin	295 800 €	34%
Région Grand Est programme CLIMAXION	34 800 €	4%
TOTAL PROJET	870 000 €	100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements de la CeA
communication /ingénierie
Engagements du porteur
S'engage à mettre en place une communication bilingue sur le soutien de la CeA. S'engage à continuer à mettre à disposition des collégiens les équipements sportifs.

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Puissance installée en kW / production photovoltaïque par an en kWh

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<ul style="list-style-type: none">- Augmentation du taux de production d'énergie renouvelable- Mise en œuvre de la politique de Transition Énergétique- Baisse du volume d'achat d'électricité par SLA- Baisse du budget de fonctionnement sur le poste électricité



Contrat de territoire Sud Alsace 2022-2025

Fiche descriptive de projet n° 11



Enjeu	Soutenir la transition énergétique du territoire
Objectif opérationnel	Soutenir le territoire dans sa dynamique de transition énergétique et alimentaire et dans sa dynamique de sensibilisation à l'environnement

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

Projet de création d'un Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE)

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Saint-Louis Agglomération

Localisation du projet :

Commune de Saint-Louis, quartier de Neuweg en interface avec la Petite Camargue Alsacienne

Description et objectifs du projet :

L'Association de la Petite Camargue Alsacienne a engagé une réflexion avec le soutien de Saint-Louis Agglomération et de la ville de Saint-Louis visant à créer un bâtiment d'accueil à l'une des portes d'entrée du site de la Réserve Naturelle. L'objectif est de créer un bâtiment « signal » et exemplaire du point de vue environnemental au droit du carrefour stratégique menant à la Réserve Naturelle. Ce bâtiment d'accueil comprendra les bureaux et salles d'activités du Centre d'Initiation à la Nature (CINE).

Les objectifs d'une telle réalisation sont multiples Il s'agit d'avoir une visibilité accrue de la Réserve Naturelle en profitant d'un axe stratégique de l'agglomération tout en s'ouvrant sur le quartier de Neuweg. Il s'agit également d'améliorer l'accès aux publics accueillis et d'assurer des conditions de travail optimales pour les équipes d'animation et les nombreux bénévoles.

Ce bâtiment qui se veut exemplaire dans sa conception et son intégration urbaine doit permettre une gestion optimale des visiteurs et des flux tout en offrant une fonctionnalité adaptée à la présentation de ce site naturel d'exception ayant un rayonnement sur l'ensemble de l'agglomération trinationale de Bâle.

Le projet prévoit le déploiement d'un bâtiment de près de 800 m² sur un foncier voisin de 3300m² formant la nouvelle porte d'entrée de la Réserve.

Son organisation assure une gestion optimale des visiteurs (grand public, scolaires, associations, ...) et des équipes en charge de la gestion et de la conservation du site.

Public visé :

Population et scolaire dans le cadre de la sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité

Echéancier de réalisation du projet :

Date de démarrage des travaux :	2025
Date de fin des travaux :	2026-2027

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	2 500 000 €	HT	Investissement	<i>Coût d'opération incluant les prestations intellectuelles et les frais divers soit 1 910 000 HT Travaux valeur février 2022</i>
-------------------------------	--------------------	----	----------------	--

Participation CeA :

Base subventionnable retenue :	2 500 000 €
Taux :	25%
Montant :	625 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	500 000 €	20%
Collectivité européenne d'Alsace (Fonds d'Attractivité Alsace)	625 000 €	25%
Région Grand Est (demande en cours)	€	%
Etat (demande en cours)	€	%
Ville de Saint-Louis (demande en cours)	€	%
Association Petite Camargue Alsacienne (demande en cours)	625 000 €	%
TOTAL PROJET	2 500 000 €	100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements de la CeA

Communication /ingénierie de la Direction de l'environnement et de l'agriculture

Engagements du porteur

S'inscrire dans les politiques d'éducation et de sensibilisation à l'environnement de la Collectivité européenne d'Alsace et mise en place d'une signalétique bilingue sur l'ensemble du bâtiment.

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

REMARQUES

Remarques complémentaires :

Projet présenté dans le cadre du PTRTE ayant retenu l'attention des différents partenaires



Contrat de territoire Sud Alsace 2022-2025

Fiche descriptive de projet n° 12



Enjeux	Environnement / écologie : soutenir la transition énergétique du territoire Cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace
Objectifs opérationnels	Soutenir le territoire dans sa dynamique de transition énergétique Amélioration du niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité qui concourent au maintien de l'équilibre intergénérationnel et à la réussite éducative des collégiens

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Rénovation énergétique de la Coupole

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Ville de Saint-Louis

Localisation du projet :
4 Croisée des Lys, 68300 Saint-Louis

Description et objectifs du projet :
<p>Equipement culturel structurant situé en cœur de ville de 4 500 m², le Théâtre et les Cinémas de La Coupole ont été mis en service respectivement fin 1999 et fin 2000. Avec plus de 20 années d'exploitation, la Coupole doit subir un programme d'investissement de rénovation et de modernisation pour maintenir l'attractivité de l'équipement culturel.</p> <p>Le Théâtre comprend une salle de spectacles de 504 places ainsi qu'une salle pluridisciplinaire. Le cinéma est composé de trois salles.</p> <p>Investissements programmés: Optimisation énergétique de l'éclairage scénique de l'auditorium. Le travail sur le remplacement des sources d'éclairage scénique et de l'auditorium aura pour objectif de réduire d'environ 50 % les puissances installées actuellement et de diminuer les apports thermiques dans l'intérêt et le confort des utilisateurs et des usagers.</p> <p>Remplacement des systèmes d'éclairage de service Le travail sur le remplacement des sources d'éclairage de service comprend un grand nombre de points lumineux (locaux techniques, zone de circulation, ...) et aura pour objectif de réduire d'environ 50 % les puissances installées actuellement. Ces travaux auront également comme incidence de diminuer les apports thermiques dans l'intérêt et le confort des utilisateurs et des usagers.</p> <p>Remplacement des 3 projecteurs par de la technologie laser Le travail sur le remplacement des 3 projecteurs énergivores du cinéma aura pour objectif d'effectuer un gain de 50% sur leur consommation. Ces travaux auront également comme incidence de diminuer le coût de maintenance (plus de remplacement de lampe).</p>

Public visé :
<p>La modernisation et la rénovation de l'équipement représentent un enjeu de premier ordre pour maintenir son haut niveau et son rayonnement exceptionnel au sein de l'espace rhénan à proximité immédiate de la Suisse et de l'Allemagne.</p> <p>Il s'agit du seul équipement de cette capacité et de cette catégorie au sein du territoire Sud Alsace de la CeA.</p>

Echéancier de réalisation du projet :
Date de démarrage des travaux : 2ème semestre 2024
Date de fin des travaux : 2ème semestre 2025

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	358 603 €	HT	Investissement
La ville de Saint-Louis étudie l'hypothèse du dispositif Intracting avec la Caisse des Dépôts.			

Participation CeA :	
Base subventionnable retenue :	358 603 €
Taux :	20%
Montant :	71 721 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	71 721 €	20%
Collectivité européenne d'Alsace (Fonds d'Attractivité Alsace)	71 721 €	20%
Etat Fonds vert (dossier déposé)	215 161 €	60%
TOTAL PROJET	358 603 €	100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements du porteur
Gratuité pour les collègues. Intégrer un réseau culturel de partenaire du même type (développement de pratiques, mutualisation...) ou de territoire (coordination de la programmation...) Organiser des actions permettant d'accueillir de nouveaux publics ou hors les murs pour aller à la rencontre des habitants, et également notre public collégien. Participer/accueillir des événements de la CeA. Mettre en place une tarification « sociale »

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Gains énergétiques de 50% Diminution des apports thermiques à l'intérieur de l'établissement Diminution des coûts de maintenance Confort des utilisateurs et usagers

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Contrat de territoire Sud Alsace 2022-2025

Fiche descriptive de projet n° 13



Enjeu cohésion sociale	Accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace
Objectif opérationnel	Amélioration du niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité qui concourent au maintien de l'équilibre intergénérationnel : amélioration de l'offre des services de santé

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Aménagement des locaux de l'Institut de formation des aides soignants

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Ville de Saint-Louis

Localisation du projet :
44 rue de Mulhouse, 68300 Saint-Louis

Description et objectifs du projet :
<p>Pour faire face aux besoins croissants de personnels de santé diplômés, la Région Grand Est a proposé à l'État des augmentations de capacités d'accueil pour les établissements de formation actuels. La Fondation de la Maison du Diaconat a proposé d'ouvrir un nouveau centre de formation d'aides-soignants à Saint-Louis.</p> <p>La Ville de Saint-Louis a accompagné la Maison du Diaconat en leur mettant à disposition des locaux dans l'ancienne mairie située au 44 rue de Mulhouse à Saint-Louis. L'Institut de Formation accueille 50 étudiants depuis la rentrée du 6 septembre 2021. La Ville de Saint-Louis a déposé une demande de dérogation au titre de l'accessibilité délivrée le 19 août 2021. L'accueil est limité à 25 étudiants (une session) en simultané.</p> <p>Afin de répondre aux difficultés de recrutement d'aides-soignants et d'infirmiers par les établissements de santé sur notre territoire et de maintenir et développer une offre de santé de proximité, la Ville de Saint-Louis souhaite créer un pôle de formation en permettant au Diaconat l'utilisation du rez-de-chaussée et de l'étage des locaux.</p> <p>Les travaux projetés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">-Aménagement du R+1 (restructuration des locaux + ajout d'un WC...);-Mise en conformité accessibilité RdC (plateforme élévatrice + WC PMR...)-Mise en conformité technique et sécurité (création d'un dégagement, ventilation des locaux, niveau d'éclairage, position de la centrale incendie...). Pour mémoire le bâtiment est raccordé au chauffage urbain-Installation d'un équipement photovoltaïque en autoconsommation.

Public visé :
<p>Le territoire de vie de Saint-Louis est classé en Zone d'Intervention Prioritaire par l'ARS pour les médecins et en « zone sous dotée » pour les soins infirmiers. Il est primordial de mettre en œuvre des moyens pour éviter que la situation en terme d'offre médicale ne se détériore.</p> <p>L'épidémie du COVID-19 a mis en évidence l'importance d'une prise en charge optimale des patients en reconsidérant les aides-soignants dans leur rôle « d'acteurs de première ligne ».</p> <p>L'implantation de cet institut de formation d'aides-soignants permet de répondre aux besoins des établissements de santé et des futurs élèves, mais surtout aux besoins de la population.</p> <p>Cet Institut de formation d'aides-soignants et d'infirmiers est le seul présent sur le territoire de Saint-Louis Agglomération.</p>

Echéancier de réalisation du projet :	
Date de démarrage des travaux :	2ème semestre 2023
Date de fin des travaux :	2ème semestre 2024

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	422 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation CeA :	
Base subventionnable retenue :	422 000 €
Taux :	10%
Montant :	42 200 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	Montant	Taux
Maître d'ouvrage	126 600 €	30%
Collectivité européenne d'Alsace (Fonds d'Attractivité Alsace)	42 200 €	10%
Etat FNADT - CPER	168 800 €	40%
Région Grand Est	84 400 €	20%
TOTAL PROJET	422 000 €	100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements du porteur
Amélioration de l'offre de formation sur le territoire de SLA. Promouvoir auprès du Diaconat et de la Région Grand Est la nécessité de proposer des places de formation aux BRSA.

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre d'élèves formés
Amélioration des difficultés de recrutement des établissements de santé
Amélioration de l'accès aux soins de la population

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Ce projet aurait du figurer dans le plan rebond santé de la Collectivité européenne d'Alsace



Contrat de territoire Sud Alsace 2022-2025

Fiche descriptive de projet n° 14



Enjeu cohésion sociale	Accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace
Objectif opérationnel	Amélioration du niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité qui concourent au maintien de l'équilibre intergénérationnel : réussite éducative des collégiens

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Réfection du sol du Sportenum
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Ville de Saint-Louis
Localisation du projet :
Allée des Sports 68300 SAINT-LOUIS
Description et objectifs du projet :
Le projet consiste à changer le sol de la salle omnisport qui date de 1992. Le terrain mesure 50 mètres sur 22 mètres avec la possibilité de le découper en 4 alvéoles.
Public visé :
La salle est utilisée exclusivement par le collège Forlen. Le soir l'équipement est occupé par des associations sportives pour pratiquer du tennis de table, du handball, du football et du tennis. Le week-end, la salle accueille des compétitions de badminton, de gymnastique et de boxe et les sapeurs pompiers. Enfin 3 heures par semaine la salle est utilisée pour pratiquer du sport-santé dans le cadre du dispositif PRESCRI'MOUV.
Echéancier de réalisation du projet :
Date de démarrage des travaux : 2024
Date de fin des travaux : 2024. 2 mois de travaux

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	125 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation CeA :	
Base subventionnable retenue :	125 000 €
Taux :	30%
Montant :	37 500 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	82 500 €	66%
Collectivité européenne d'Alsace (Fonds d'Attractivité Alsace)	37 500 €	30%
Saint-Louis Agglomération (Fonds de concours)	5 000 €	4%
TOTAL PROJET	125 000 €	100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements du porteur
Gratuité pour le collège pendant 1 an puis 7 ans de tarif négocié. Mise à disposition gracieuse une fois par an aux services de la CeA sur demande.

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Planning annuel d'occupation.

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Contrat de territoire Sud Alsace 2022-2025

Fiche descriptive de projet n° 15



Enjeu cohésion sociale	Accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace
Objectif opérationnel	Amélioration du niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité qui concourent au maintien de l'équilibre intergénérationnel : réussite éducative des collégiens

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Réfection du sol amortissant de la piste d'athlétisme du Stade de la Frontière
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Ville de Saint-Louis
<u>Localisation du projet :</u>
Rue du Stade 68300 SAINT-LOUIS
<u>Description et objectifs du projet :</u>
Le projet consiste à changer le sol amortissant de la piste d'athlétisme qui a 15 ans. Cette réfection permettra d'accueillir à nouveau des compétitions départementales à nationales.
<u>Public visé :</u>
UNSS, rencontres sportives des collégiens et les deux clubs d'athlétisme.
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
Date de démarrage des travaux : 2025
Date de fin des travaux : 2026

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 000 000 €	HT	Réactualisation du devis en cours.
-------------------------------	--------------------	----	------------------------------------

Participation CeA :	
Base subventionnable retenue :	1 000 000 €
Taux :	10%
Montant :	100 000 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	600 000 €	60%
Collectivité européenne d'Alsace (Fonds d'Attractivité Alsace)	100 000 €	10%
Région Grand Est	200 000 €	20%
Etat	100 000 €	10%
TOTAL PROJET	1 000 000 €	100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements de la CeA
communication/ingénierie
Engagements du porteur
Gratuité pour le collège pendant 4 ans puis 7 ans de tarif négocié. Mise à disposition gracieuse une fois par an aux services de la CeA sur demande.

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Planning annuel d'occupation.

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Contrat de territoire Sud Alsace 2023-2026

Fiche descriptive de projet n° 16



Enjeu	Enjeu cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace
Objectif opérationnel	Amélioration du niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité qui concourent au maintien de l'équilibre intergénérationnel : accompagnement des séniors

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

Création d'un pôle de services de proximité à Hagenthal-le-Bas

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Saint-Louis Agglomération

Localisation du projet :

Rue Oberdorf 68220 HAGENTHAL-LE-BAS (en face de la mairie)

Description et objectifs du projet :

Saint-Louis Agglomération, 40 communes, 80.000 habitants, 269km² de superficie, a pour projet de construire un deuxième pôle de services de proximité après celui déjà existant basé à Sierentz pour les habitants et les communes du nord du territoire.

Le projet consiste à démolir une ancienne bâtisse délabrée à Hagenthal-le-Bas et construire à la place un pôle de proximité idéalement situé en face de la mairie et comprenant notamment un espace d'accueil et d'informations, des bureaux, un espace commun mutualisé pouvant servir de salle de réunion ou d'animations, une tisanerie, un vestiaire et deux logements de services SLA. La construction répondra aux critères du label HQE d'un bâtiment passif qui intégrera également une installation photovoltaïque.

La création du pôle de services permettra d'offrir dans un même lieu, de services de proximité pour la population et les communes membres du secteur du Sundgau au sud-ouest du territoire : eau et assainissement, le Relais Petite Enfance, Santé, l'Enfance Jeunesse, l'Environnement ou encore des permanences délocalisées diverses.

Un bureau libre sera mis à disposition de partenaires institutionnels (notamment la CeA) pour la tenue de permanences de proximité.

Les locaux permettront également de proposer des ateliers thématiques ou des animations pour différents publics. Par exemple des ateliers organisés à destination des séniors (ateliers numériques, autour du bien vieillir, de la préparation à la retraite, etc.), des activités pour les plus jeunes ou autour du bilinguisme organisées par les services Enfance-Jeunesse et Promotion de l'alsacien...

Public visé :

Les habitants du territoire de Saint-Louis Agglomération et plus particulièrement ceux du secteur du Sundgau.

Echéancier de réalisation du projet :

Date de démarrage des travaux :	2023
Date de fin des travaux :	2026

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	2 931 845 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation CeA :	
Base subventionnable retenue :	2 000 000 €
Taux :	10%
Montant :	200 000 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	2 065 060 €	73%
Collectivité européenne d'Alsace (Fonds d'Attractivité Alsace)	200 000 €	7%
Etat (DSIL)	573 600 €	20%
TOTAL PROJET	2 931 845 €	100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements du porteur
Saint-Louis agglomération s'engage à mettre à disposition des services de la CeA qui en feront la demande des salles de réunion et des bureaux notamment afin de tenir des permanences. Mise en place d'une signalétique bilingue sur l'ensemble du bâtiment.

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

REMARQUES

Remarques complémentaires :
La dépense subventionnable prend en compte l'inéligibilité des locaux dédiés aux services techniques de Saint-Louis agglomération et des deux logements de service.